



« Une expertise en énergie au service de l'avenir »

R-3550-04

Correction aux documents RNCREQ-8 et RNCREQ-15

En préparant la réponse à l'engagement numéro 1 du RNCREQ, j'ai réalisé qu'une erreur s'est glissée dans mon rapport RNCREQ-8, due à une erreur de référence dans un chiffrier.

En fait, les chiffres du tableau qui se trouve à la p. 17 réfèrent non pas à l'intégration directe de l'énergie éolienne, mais plutôt à l'option « HQP » (énergie ferme avec un délai d'une semaine), décrite à la section 5.8.

Le tableau équivalent sur le scénario où l'énergie éolienne est reçue directement par HQD (celui décrit à la page 17) serait le suivant:

	apport brut des parcs éoliens	apport des parcs éoliens aux besoins post-patrimoniaux du Distributeur
minimum	0 MW	118 MW
maximum	842 MW	815 MW
moyenne	362 MW	362 MW
écart-type	326 MW	91,2 MW

Ce même tableau doit également remplacer celui qui se trouve à la page 17 de la présentation RNCREQ-15. Copies corrigées des deux documents sont jointes.

Cette valeur minimum de 118 MW est donc cohérente avec celle du premier point du graphique qui se trouve à la page 14 de la présentation (118 MW), ainsi qu'avec le graphique 7 du rapport (page 16).